

Habitation—Loi

● (1550)

Madame le président, je dis que cette aide aujourd'hui, c'est tout simplement pour la protection du capital, des banques, des compagnies d'assurances, des plans de pension prêteurs ou de tous les autres plans privés. J'ai constaté, depuis que je siége à la Chambre, que tout ce qui préoccupe le gouvernement, c'est de ne pas faire perdre un seul sou d'intérêt aux sociétés prêteuses. C'est le cas de le dire: les grands appuis financiers du gouvernement retiennent ce principe, et tous savent ce que je veux dire: Charité bien ordonnée commence par soi-même. Et le peuple, on s'en moque.

D'abord, si le gouvernement était sérieux, il accorderait des octrois aux municipalités, non pas des octrois qui visent à protéger les intérêts que les maisons de finance vont recueillir, mais des octrois de 40 ou 50 p. 100 du capital requis. Et pour la balance, il verrait à ce que les municipalités obtiennent un prêt sans intérêt, aux taux d'administration. Ainsi, la municipalité qui se bâtit des trottoirs et des systèmes d'égout n'en paierait pas trois, quatre et cinq fois le coût et elle ne paierait pas pendant 75 ans le même bout de trottoir. Voilà où est le grand mal. Il est drôle que tous les députés le sachent et que personne ne bronche. On n'en sortira pas, madame le président. On n'en sortira pas si on continue dans la même veine.

Ainsi, madame le président, dans cette municipalité qui a besoin, par exemple, d'un projet d'aqueduc ou d'égout, aujourd'hui, les paiements s'échelonnent sur 30 ans, mais après 30 ans, le capital n'est même pas payé. J'ai été maire d'une ville, et à chaque renouvellement, on doit encore taxer pour payer la vieille dette. On ne pourra s'en sortir à moins, encore une fois, de penser en fonction du contribuable.

Ce qui nous coûte cher aujourd'hui, ce n'est pas le fait de fournir les services dans une municipalité, mais le financement des projets. C'est cela qui coûte cher. Le contribuable se rend compte de plus en plus qu'il ne vit qu'en raison des banques et des autres autorités financières qui ont le droit d'utiliser les crédits appartenant à toute la nation pour soumettre les citoyens à un endettement sans fin. Des exemples de ce que je viens d'avancer, on en constate tous les jours, et on n'a qu'à relire le projet de loi pour voir ce que le gouvernement propose pour favoriser l'accession à la propriété.

Après avoir constaté que personne n'osait plus se construire une maison avec des intérêts de 13, 14 et même 15 p. 100, le gouvernement a découvert un autre truc pour «rouler» le futur propriétaire d'une maison familiale. En fait, nous y lisons que tout ménage obtiendra une aide sous forme de prêt sans intérêt, au cours des cinq premières années de son prêt, afin de réduire ses intérêts à 8 p. 100. Cela signifie donc que si la compagnie de finance lui prête à 13 p. 100, le gouvernement s'engage, non à lui donner un octroi, mais à lui prêter le 5 p. 100 d'intérêt qu'il sera obligé de payer. Et à ce sujet, afin de me renseigner sur le mode de paiement, j'ai posé une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Danson), qui m'a tout simplement dit que ce prêt sera payable au cours d'une période de cinq ans, au taux d'intérêt courant.

Donc, il sera obligé de payer à la compagnie de finance et d'y recourir à nouveau. Si l'intérêt au bout de cinq ans se chiffre à \$3,000 ou \$4,000, il sera obligé de transformer son contrat, d'hypothéquer ou de faire un deuxième contrat, ce qu'on appelle une deuxième hypothèque. Imaginons ce que coûte une deuxième hypothèque quand on sait qu'une deuxième hypothèque coûte toujours plus cher. Les taux sont toujours plus élevés sur la deuxième hypothèque.

[M. Gauthier (Roberval).]

que. Il faudra, après cinq ans, avoir recours à une deuxième hypothèque pour payer la faveur accordée aujourd'hui.

Peut-on croire, madame le président, que si le nouveau propriétaire n'est pas capable de payer aujourd'hui plus de 8 p. 100, il sera plus capable de payer 14, 15 ou même 16 p. 100 dans cinq ans? Le gouvernement va certainement en prendre encore plusieurs à son piège au cours des prochains mois, mais je ne veux pas voir la tête de tous ceux qui auront à rembourser les \$3,000 ou \$4,000, qui devront nécessairement s'ajouter à leurs hypothèques. Si le gouvernement veut sincèrement aider et encourager l'accession à la propriété pour ceux qui gagnent \$14,000 ou moins par année, il n'y a qu'un moyen logique à prendre, c'est la réduction des intérêts pour toute la durée du contrat. Ce sont les intérêts astronomiques qui nous étouffent aujourd'hui et cela à tous les niveaux de gouvernement, et au niveau de la population. Qu'on cesse donc de se faire les comédiens des financiers et que le gouvernement présente une loi pour mettre à la raison ceux qui écrasent les citoyens.

● (1600)

Madame le président, nous découvrons des perles dans ce projet de loi, en voici une: la modification au programme de subventions aux constructeurs, et cela pour venir au secours des locataires. Écoutez bien! Afin d'encourager la construction des maisons locatives, le gouvernement se propose d'accroître à \$1,200 le montant annuel maximum des subventions consenties par logement, par constructeur, pour réduire l'intérêt payé par le constructeur de logement, et on ira même plus loin: on prolongera de deux ans la déduction fiscale permise pour l'amortissement à l'égard du logement à louer.

Madame le président, voyons ce que cela donne. Un constructeur de logement a le droit de déduire de son impôt les intérêts de l'argent qu'il a emprunté. Il ne débourse pas, il emprunte, il a le droit de déduire tous les intérêts de l'argent qu'il a emprunté, les taxes municipales, les taxes scolaires, l'entretien, 10 p. 100 de dépréciation. De plus, il recevra \$1,200 par logement, et bénéficiera en plus d'une nouvelle déduction fiscale pour l'amortissement, alors qu'un couple voulant devenir propriétaire n'a pas le droit de déduire de son impôt ces mêmes intérêts de l'argent nécessaire à l'achat de sa maison, ni les taxes scolaires et municipales. Il n'a pas le droit non plus à la déduction d'une dépréciation de 10 p. 100, et encore moins des frais d'entretien.

L'injustice sociale et financière crève les yeux. Il n'y a que le gouvernement qui ne veut pas voir, il n'y a que le Cabinet des ministres qui ne veut pas voir ce que produit la «société juste» qu'on nous a promise il y a déjà quelques années.

M. Bécharde: Le Christ nous l'a promise!

M. Gauthier (Roberval): Le travailleur ordinaire gagnant de \$6,000 à \$10,000 par année, ne pourra être admissible à un prêt hypothécaire parce que, pour obtenir un prêt hypothécaire, il lui faut aujourd'hui gagner au moins \$14,000 par année. C'est donc dire que la subvention de \$750 pour les personnes ayant un enfant ou plus, afin que leurs paiements mensuels restent inférieurs à 25 p. 100 du revenu du chef de famille, c'est une goutte d'eau dans l'océan, puisque 90 p. 100 de cette catégorie de gens n'ont pas les salaires suffisants pour devenir admissibles à un prêt hypothécaire.

Pour le ministre, il est certain que c'est le plus important projet de loi sur le plan financier, surtout pour les